**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ADDUCTION D’EAU POTABLE**

**DE LA VIGNE AUX CHAMPS**

**2 RUE DES SABLES – 41140 THESEE**

**COMPTE RENDU REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 30 MARS 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le trente mars, à dix-huit heures quinze,

Le Comité Syndical, légalement convoqué le vingt-trois mars 2023, s’est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

**Présents** : Mme POULLAIN Anne-Laure, MM. MARINIER Jean-François – BOUCHER Jean-Claude - CHARLUTEAU Daniel – YOUST Johnny - ALLION Gilles – ROSET Jean-Jacques – LAVEYSSIERE Hervé – GILLET Jean-Luc, Titulaires,

**Excusés ayant donné un pouvoir** : M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël, M. ARMAND Hubert donne pouvoir à M. GILLET Jean-Luc, M. BRAULT Donne pouvoir à M. ROSET Jean-Jacques.

La séance est ouverte à 18h15.

**DESIGNATION D’UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jean-Jacques ROSET est nommé secrétaire de séance.

**VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2023**

Les membres du conseil syndical valident le compte rendu du conseil du 21 Février 2023 dont l’ordre du jour était le suivant :

- Délibération – Création d’une régie autonome

- Délibération – Création d’un emploi permanent

- Acquisition d’une balise de repérage des bornes incendie

- Questions diverses

**DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur CHARLUTEAU Daniel, 2nd vice-président en charge des finances, est nommé président de séance.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 – Dressé par le comptable public du SGC de Romorantin-Lanthenay**

Le compte de gestion, transmis par le comptable public, propose les résultats de clôture suivants pour l’exercice 2022 :

Résultat de clôture de la section d’investissement = 265.889,05 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement = 557.759,40 euros

Soit un résultat global de clôture de : **823.648,45 euros**

Les membres du conseil syndical, après que le président se soit retiré, ont adopté à l’unanimité les résultats issus du compte de gestion 2022.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

M. CHARLUTEAU Daniel, second vice-président, présente le compte administratif 2022 du SIAEP de La Vigne aux Champs qui se présente comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SECTIONS | DEPENSES | RECETTES | EXCEDENT 2022 | EXCEDENT 2021 | Excédent 2021 + 2022 = excédent global de clôture 2022 |
| **INVESTISSEMENT** | 593.562,37 € | 665.868,43 € | 72.306,06 € | 193.582,99 € | 72.306,06 € + 193.582,99 €  = **265.889,05 €** |
| **FONCTIONNEMENT** | 1.137.790,36 € | 1.183.828,00 € | 46.037,64 € | 511.721,76 € | 46.037,64 € + 511.721,76 €  = **557.759,40 €** |

Après que le président, Monsieur MARINIER Jean-François, se soit retiré, les membres du conseil syndical procèdent au vote du compte administratif 2022, approuvé à l’unanimité.

**DELIBERATION – AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2022**

Il est proposé de reporter les résultats du compte administratif 2022 du SIAEP de La Vigne aux Champs de la façon suivante :

* **Compte 002** : L’excédent de fonctionnement d’un montant de **557.759,40 €** est reporté en recettes de fonctionnement.
* **Compte 001** : L’excédent d’investissement d’un montant de **265.889,05 €** est reporté en recettes d’investissement

Après délibération, les membres du conseil syndical acceptent à l’unanimité le report de ces montants dans le budget primitif 2023.

**DELIBERATION – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Budget primitif 2023 propose les montants suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **SECTIONS** | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| **INVESTISSEMENT** | **777.597,38 €** | **777.597,38 €** |
| **FONCTIONNEMENT** | **1.697.759,40 €** | **1.697.759,40 €** |
| **TOTAL** | **2.475.356,78 €** | **2.475.356,78 €** |

Après présentation des prévisions de dépenses et de recettes sur chaque compte, le budget primitif 2023 est soumis au vote des membres du Conseil Syndical.

Il convient de préciser que certains comptes tels que les charges d’électricité ont du être augmenté au vu des hausses de tarifs annoncées.

Le prix de vente de l’eau à lui aussi été réévalué, comme indiqué dans le point suivant.

Le président précise que les grands projets pour cet exercice 2023 seront :

* La défense incendie
* La pose de 750 compteurs à Noyers sur Cher et Vallières les Grandes
* La recherche de fuites

Les travaux d’investissement prévus pour cette année 2023 sont les suivants :

* Remplacement d’une canalisation fuyarde à La Roncinière/L’Ail Vert sur la commune de Pontlevoy

Ces travaux ont déjà été effectués sur ce début d’année 2023. Le coût de l’opération est de 40.000,00 € HT

* Travaux de sécurisation du réseau sur deux tronçons situés rue du Chemin de Fer à Saint Romain sur Cher. Ces travaux permettront une meilleure gestion du réseau entre le réservoir de Saint Romain sur Cher et la Rue de la Mardelle et ZA des Plantes à Noyers sur Cher

Le coût des travaux prévus s’élève à 167.500,00 euros HT dont 7.500,00 euros d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

* L’achat de 600 compteurs pour un total de 36.000,00 euros HT
* Le remplacement de deux pompes de reprise sur la station de pompage SP1, pour un montant de 40.000,00 euros HT

Après concertation, les membres du conseil syndical :

Approuvent et votent à l’unanimité les propositions de la section de fonctionnement.

Approuvent et votent à l’unanimité les propositions de la section d’investissement.

**DELIBERATION – HAUSSE DU PRIX DE VENTE DE L’EAU POTABLE**

De 2019 à aujourd’hui, dans le respect des conclusions de l’étude patrimoniale, le SIAEP de La Vigne aux Champs, a appliqué une hausse annuelle de 10% du prix de l’eau.

Depuis la délibération du 24 mars 2022, le prix de l’eau est de 1,47 euros/m3 d’eau consommé.

Le syndicat est actuellement confronté à de nouvelles hausses de charges qui viennent affecter son budget.

Une hausse du prix de l’eau de 20% est proposée, fixant ainsi le prix de vente de l’eau à 1,76 euros/m3 d’eau consommé.

Cette augmentation sera appliquée dès la prochaine facturation réelle du mois de juin 2023.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l’unanimité la hausse de 20 % du prix de vente de l’eau potable.

**DELIBERATION – REVALORISATION DU PLAFOND DE L’IFSE (part fixe de la prime RIFSEEP)**

Le SIAEP de La Vigne aux Champs a souhaité revaloriser les plafonds de l’IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise) pour les cadres d’emplois des rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints techniques et agents de maîtrise.

Dans ce cadre, une saisine du Comité Social Territorial a été effectuée me 02 février 2023.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable à cette demande le 02 mars 2023.

Afin que la revalorisation des plafonds de l’IFSE puisse être prise en compte à compter du 1er avril 2023, une délibération du SIAEP de La Vigne aux Champs doit également être validée.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, acceptent à l’unanimité la rédaction de cette délibération permettant la revalorisation des plafonds de l’IFSE.

Le président souhaite préciser que cette révision des plafonds permettra d’augmenter les primes de deux agents en prévision de leur départ en retraite.

* Un complément de 150 euros pour Philippe RILLARDON
* Un complément de 45 euros pour Daniel GUIRAUD

Le président souhaite également rappeler que Monsieur Romain BLIN a été recruté le 06 mars dernier. Il remplace Anthony GIBERT qui avait démissionné le 1er janvier 2023.

**DELIBERATION – ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Le SGC de Romorantin nous a transmis un nouvel état des sommes à admettre en non-valeurs.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Non-valeurs arrêtées à la date du :** | **N° de la liste** | **Exercices de prise en charge** | **Pièces présentées pour un montant de :** |
| 16/12/2022  06/01/2023 | 3201128062  3199348323 | 2015  2015  2016  2018 | 1 pièce pour un montant de 310,83 €  1 pièce pour un montant de 23,74 €  1 pièce pour un montant de 319,92 €  1 pièce pour un montant de 12,39 € |
| **TOTAL** | **666,88 €** | | |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, acceptent à l’unanimité la proposition du SGC de Romorantin.

La somme de 666,88 euros sera placée en non-valeurs.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Mise en place de la régie autonome

La procédure de mise en place de notre régie autonome a très bien avancé.

Le SGC de Romorantin a émis un avis favorable à la mise en place de cette régie.

Le SGC a également accepté que le SIAEP gère lui-même ses échéanciers. Il nous sera simplement demandé de leur transmettre, deux fois par an, le listing des dettes les plus difficiles à recouvrer.

Le compte DFT (compte de dépôt des fonds au Trésor) du syndicat a été créé vendredi 31 mars. Nous avons donc désormais notre propre RIB.

Le courrier de notre première campagne d’information a été envoyé courant mars.

Un second courrier, distinguant les abonnés non prélevés des abonnés prélevés, sera envoyé prochainement.

Attention, malgré notre demande, le logo n’apparaissait pas sur les enveloppes.

Un point sera fait avec l’imprimeur.

La séance est levée à 19h30